



RAPPORT ANNUEL 2022

SCPI
MULTIHABITATION 5

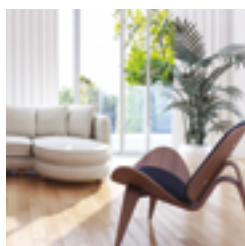
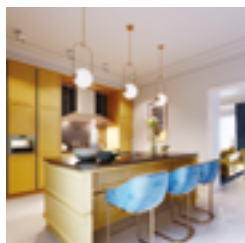


LA FRANÇAISE
INVESTING TOGETHER

MULTIHABITATION 5

SCPI « SCELLIER » À CAPITAL FIXE FERMÉ

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2023



1/	CONJONCTURE	2
2/	FICHE D'IDENTITÉ	4
3/	RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION SUR L'EXERCICE 2022	6
4/	GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE	12
5/	TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION	14
6/	RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	17
7/	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	18
8/	TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	20
9/	TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	22
10/	COMPTES ANNUELS	24
11/	ANNEXE	27
12/	TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE	32
13/	RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	34

NOUVEAUTÉ

Depuis la crise sanitaire, nous avons constaté une baisse sensible de la fréquentation des assemblées générales.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'entre vous d'assister à la présentation des résultats de vos SCPI par vos gérants, la société de gestion a décidé de réaliser des vidéos qui seront consultables en ligne. Contexte macro-économique, contexte de marché, politique d'investissement et d'arbitrage, convictions, gestion du patrimoine, stratégie ESG et bien sûr les faits marquants et les résultats de chaque SCPI seront abordés dans ces vidéos. Des informations, qui nous l'espérons, vous aideront dans vos décisions de vote.

Pour avoir accès à ces vidéos connectez-vous sur www.scpi-2023.la-francaise.com à l'aide des codes personnels qui figurent sur les bulletins de vote (en dessous du pavé adresse) ou dans votre email de convocation si vous avez opté pour le vote électronique.

1 / CONJONCTURE

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'activité en France s'est révélée plus résistante que prévu en 2022 dans un contexte difficile marqué par une forte inflation. En 2022, le Produit Intérieur Brut (PIB) a surtout bénéficié du rebond d'activité enregistré sur la seconde partie de 2021 en sortie de crise sanitaire ; la croissance trimestrielle ayant ensuite été nettement moins dynamique. En effet, le PIB progresse de 0,1% au quatrième trimestre par rapport au trimestre précédent, après +0,5% au deuxième trimestre et +0,2% au troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2022, la croissance atteint ainsi 2,6%.

Les différentes composantes de l'activité affichent des évolutions contrastées avec une consommation des ménages qui cale et un investissement des entreprises toujours solide.

Du côté des entreprises, l'investissement, déjà très dynamique au troisième trimestre, a affiché une nouvelle hausse de 1,2% au quatrième trimestre. Autre facteur de soutien, le commerce extérieur a eu un impact positif sur la croissance avec des exportations diminuant moins vite que les importations.

La consommation des ménages, elle, a tiré nettement l'activité vers le bas, avec un repli de -0,9% au quatrième trimestre. Cette baisse de la consommation est d'autant plus forte dans les secteurs les plus touchés par l'inflation. Ainsi, la consommation alimentaire recule une nouvelle fois, tout comme la consommation d'énergie du fait d'une conjonction de facteurs : grève dans les raffineries, efforts de sobriété énergétique et températures relativement douces en fin d'année.

Si l'inflation en France est restée en 2022 plus mesurée que dans le reste de l'Europe (+5,3% en moyenne en 2022,

+8,4% dans la zone euro), grâce au mix énergétique nucléaire, elle devrait perdurer dans les prochains mois, contrairement à d'autres économies où elle a commencé à refluer légèrement dès le début 2023.

Le ralentissement de la croissance déjà observé en fin d'année 2022 devrait se confirmer au premier trimestre 2023 et pourrait se traduire par un léger recul du PIB en début d'année 2023. Au second semestre 2023, la demande intérieure s'accélérerait légèrement, aidée notamment par le freinage attendu de l'inflation, mais la croissance resterait inférieure à son potentiel.

Au quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié privé est resté globalement stable en France après sept trimestres consécutifs de nette hausse. Au total, 305 000 emplois ont été créés en 2022, ce qui correspond à une hausse de 1,5% sur un an. Fin 2022, le taux de chômage s'élevait à 7,2% en France, soit son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008, si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe-l'œil » du deuxième trimestre 2020 pendant le premier confinement.

Pour lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs de 250 points de base au deuxième semestre 2022, portant le taux de dépôt à 2,0%. Elle pourrait ajouter 100 points de base supplémentaires au premier semestre 2023, en fonction de l'évolution de l'inflation et des économies des pays de l'Union Européenne. Dans ce contexte les taux souverains ont affiché des hausses record, avec une croissance de 290 points de base en 2022 pour l'OAT 10 ans. Ce dernier affichait un taux de 3,0% en fin d'année 2022, contre 2,6% pour le Bund allemand et 3,7% au Royaume-Uni.

Source : INSEE, Crédit Agricole, BNP Paribas.

RÉSIDENTIEL

Au quatrième trimestre 2022, le volume annuel de transactions continue de décroître légèrement mais franchit à nouveau le seuil du million de transactions. Fin décembre 2022, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois est estimé à 1 109 000, après 1 131 000 fin septembre 2022. Porté par la bonne santé du premier semestre et des taux d'intérêt toujours attractifs, le marché immobilier est resté globalement dynamique en 2022. Toutefois, le ralentissement observé depuis le quatrième trimestre 2021 s'est accéléré au dernier semestre preuve que la baisse est désormais tendancielle. En effet, pour freiner l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a dû relever son taux directeur. Pour préserver leurs marges, les banques ont alors relevé leurs taux d'emprunt. D'un plus bas historique à 1,0 % en moyenne en janvier 2022, les taux de crédit immobilier sont ainsi remontés à 1,5 % à fin juin, pour atteindre 2,2 % au quatrième trimestre 2022. Pour préserver la solvabilité des emprunts, le système bancaire devient en conséquence plus sélectif dans l'octroi des prêts, éliminant les débiteurs les plus vulnérables.

Du côté de la production d'offre neuve, l'inflation a provoqué une hausse des coûts de construction. Cette inflation par les coûts pousse à la hausse les prix à la construction dans le neuf, ce qui tend à évincer du marché de l'acquisition les acheteurs les plus modestes. Par ailleurs, l'inflation liée aux mesures prises en faveur de la transition écologique avec la mise en place d'une réglementation plus contraignante vient accentuer à court terme le phénomène d'inflation, avec une augmentation des coûts financiers pour les producteurs et une baisse du pouvoir d'achat pour les consommateurs.

En France, la loi Climat et résilience, adoptée en 2019, s'applique depuis janvier 2023 afin de lutter contre les « passoires énergétiques » ou « thermiques ». Elle interdit dorénavant la mise en location de certains logements

classés G en consommation d'énergie, consommant plus de 450 kilowattheures par mètre carré par an, selon leur diagnostic de performance énergétique (DPE). La loi prévoit qu'au 1^{er} janvier 2025, tous les logements classés G ne pourront plus être loués, puis elle s'appliquera ensuite aux logements de classe F au 1^{er} janvier 2028, et au logement de classe E au 1^{er} janvier 2034.

Si le volume des transactions est en baisse, les prix ont continué à augmenter mais à un rythme beaucoup moins soutenu. Ainsi, au quatrième trimestre 2022, les prix des logements anciens augmentent de 4,8 % après 6,4 % au troisième trimestre et 6,8 % au deuxième trimestre. Les prix sur un an ont augmenté de façon plus importante en régions (+6,0 %) qu'en Île-de-France (+1,4 %) où ils s'affichent même en léger recul sur un trimestre. Les logements neuf eux affichent une hausse de 5,3 % sur l'année.

Les engagements des investisseurs institutionnels en immobilier résidentiel ont connu une fin d'année dynamique avec plus d'un milliard d'euros investis au quatrième trimestre. L'année 2022 s'achève ainsi sur un volume annuel d'investissement de 5,6 milliards d'euros, en baisse de 23 % sur un an mais supérieur de 9 % à la moyenne décennale. Avec 1,3 milliard d'euros engagés, les résidences gérées voient leur performance progresser de 27 % sur un an et concentrent près d'un quart des volumes investis. Les résidences étudiantes et seniors affichent des résultats en hausse, tandis que le Co-living connaît un recul par rapport à une année 2021 exceptionnelle.

La hausse marquée des taux de financement et des taux obligataires pèsent sur les primes de risque et les coûts de financement des opérations, poussant les investisseurs à adopter une position attentiste. Les taux de rendement prime des actifs résidentiels s'établissaient à 2,50 % pour les actifs existants et 3,0 % en VEFA fin 2022.

Source : INSEE, Observatoire Crédit Logement, JLL.

CRÉDITS IMMOBILIERS

	Décembre 2021	Décembre 2022
Taux moyens	1,06 %	2,35 %
Durée des prêts	240 mois	248 mois

Source : Observatoire crédit logement.

VOLUMES DE VENTES CUMULÉS SUR 12 MOIS

	2021	2022
Logements anciens	1 172 000	1 116 000
Logements neufs	130 000	110 000

Source : INSEE.

CROISSANCE DES PRIX

	2021	2022
Logements anciens	+7,10 %	+4,80 %
Logements neufs	+5,70 %	+5,30 %

Source : INSEE.

TAUX DE RENDEMENT

	2021	2022
Logements Île-de-France	2,10 % - 3,50 %	2,50 % - 3,50 %
Logements Régions	3,00 % - 4,50 %	3,00 % - 4,50 %

Source : CBRE.



2 / FICHE D'IDENTITÉ MULTIHABITATION 5



TYPE DE SCPI
SCPI « Scellier » à capital fixe fermé

SIÈGE SOCIAL
128 boulevard Raspail – 75006 Paris

DATE DE CRÉATION
29 juillet 2009

N° D'IMMATRICULATION AU RCS
513 888 750 RCS Paris

DATE DE DISSOLUTION STATUTAIRE
28 juillet 2025

CAPITAL SOCIAL
167 023 750 euros

VISA AMF
SCPI n° 09-18 en date du 7 août 2009

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA SCPI**La Française Real Estate Managers**

Société par actions simplifiée au capital de 1 290 960 euros

Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris

399 922 699 RCS PARIS

Agrément délivré par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille n° GP-07000038 du 26 juin 2007

Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014

Directoire

Philippe DEPOUX, Président

Thierry MOLTON, Directeur Général

Guillaume ALLARD

Franck MEYER

David RENDALL

Thierry SEVOUMIANS

Conseil de surveillance

Patrick RIVIÈRE, Président

Pascale AUCLAIR

Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Nord Europe

Commissaire aux comptes

Mazars - Tour Exaltis

61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cedex

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCPI**Composition du conseil de surveillance**

Michel CATTIN, Président

Jean-Luc BRONSART, Secrétaire

Laurent ALTMAYER

Serge BLANC

Marie-José DUTEURTRE

Sylvain GOYON

Guy LACAZE

François RINCHEVAL

Catherine PARY

Fin de mandat :

à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de 2023

EXPERT IMMOBILIER DE LA SCPI

BPCE Expertises Immobilières

(anciennement Crédit Foncier Expertise)

19 rue des Capucines - 75001 Paris

Fin de mandat :

à l'issue de l'assemblée générale de 2027 appelée à statuer sur les comptes de 2026

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SCPI**Titulaire :**

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

Suppléant :

B.E.A.S.

6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

Fin des mandats :

à l'issue de l'assemblée générale de 2027 appelée à statuer sur les comptes de 2026



3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION SUR L'EXERCICE 2022

INTRODUCTION

Multihabitation 5 a été créée le 29 juillet 2009 et a collecté 200 428 500,00 euros jusqu'au 31 décembre 2010. Elle est en pleine exploitation depuis 2015. C'est la plus importante SCPI de la gamme Multihabitation. Elle a acquis 705 lots, dont 73 % étaient situés en Île-de-France, répartis sur 39 adresses. L'obligation de louer est de neuf années.

Certains lots ont d'ores et déjà respecté cette obligation. Ainsi, la cession du patrimoine a débuté et prendra plusieurs années au vu du nombre importants de lots qui composent le patrimoine. La stratégie sera adaptée en fonction du marché (vente en bloc ou au fil de l'eau).

Le résultat de la SCPI est en diminution de 802 094,80 euros par rapport à 2021.

Ceci s'explique par la baisse des loyers de 580 160,82 euros du fait du blocage de la commercialisation des lots ayant rempli leurs obligations de location. Cette dernière variation est couplée à une hausse des charges notamment des travaux d'entretiens et réparations pour 119 557,68 euros et des charges locatives non récupérables pour 120 342,87 euros.

Le taux d'occupation financier moyen annuel diminue suite au blocage des lots (87,05 % contre 95,55 % en 2021).

La distribution diminue en 2022 et passe à 30,00 euros par part.

Avec un résultat de 28,74 euros par part, le report à nouveau après distribution est porté à 14,04 euros par part.

NOUVEAUTÉ

Vous pouvez également visionner la présentation, par les gérants, des résultats et faits marquants de votre SCPI en 2022 en vous connectant sur www.scpi-2023.la-francaise.com à l'aide des codes personnels qui figurent sur les bulletins de vote (en dessous du pavé adresse) ou dans l'email de convocation si vous avez opté pour le vote électronique.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Capital	167 023 750,00 €	Prix acquéreur	1 049,52 €
Nombre de parts	133 619	Prix net vendeur (prix d'exécution)	942,27 €
Capitalisation	200 428 500,00 €	Distribution de l'exercice 2022 ⁽²⁾	30,00 €
Nombre d'associés	2 955	Taux de distribution 2022 (méthode ASPIM) ⁽³⁾	2,82 %
Valeur de réalisation	1 424,06 €	Variation de la valeur de réalisation (N/N-1)	2,07 %
Prix de souscription ⁽¹⁾	1 500,00 €	Rendement global immobilier ⁽⁴⁾	4,89 %

(1) Le prix de souscription est initial.

(2) Correspond à la distribution perçue par un associé présent du 1^{er} janvier au 31 décembre.

(3) Nouvelle réglementation ASPIM : le taux de distribution est la division :

- (i) de la distribution brute avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versée au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ;
- (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1.

(4) Correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation de la valeur de réalisation (N/N-1).

TABLEAU DE CHIFFRES SIGNIFICATIFS (EUROS)

	2022	2021		Global 2022	Par part 2022
Compte de résultat au 31 décembre			Autres informations		
Produits de la SCPI	7 870 038,34	8 508 182,63	Résultat	3 840 234,70	28,74 ⁽¹⁾
dont loyers	6 782 940,99	7 363 101,81	Distribution	4 008 570,00	30,00 ⁽²⁾
Total des charges	4 029 803,64	3 865 853,13	(1) Résultat par part en jouissance sur l'année.		
Résultat	3 840 234,70	4 642 329,50	(2) Distribution par part en jouissance sur l'année.		
Distribution	4 008 570,00	4 409 427,00	Patrimoine		
État du patrimoine et tableau des capitaux propres au 31 décembre			Valeur vénale des actifs immobiliers en direct et actif net réévalué des parts de sociétés immobilières	182 990 000,00	1 369,49
Capital social	167 023 750,00	167 023 750,00	Valeur comptable	179 353 450,55	1 342,28
Total des capitaux propres	179 353 450,55	178 872 356,93	Valeur de réalisation	190 281 155,77	1 424,06
Immobilisations locatives et titres financiers contrôlés et non contrôlés	172 062 294,78	176 817 622,90	Valeur de reconstitution	226 343 478,26	1 693,95

VALEURS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé, à la clôture de l'exercice, à la détermination des valeurs suivantes :

VALEUR COMPTABLE

Elle correspond à la valeur bilantielle à la clôture de l'exercice.

	En euros
Valeur immobilisée des acquisitions	172 062 294,78
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	7 291 155,77
Valeur comptable	179 353 450,55
Valeur comptable ramenée à une part	1 342,28

VALEUR DE RÉALISATION

Il s'agit de la valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs.

	En euros
Valeur de marché des immeubles et des titres de sociétés immobilières	182 990 000,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur de réalisation	7 291 155,77
Valeur de réalisation	190 281 155,77
Valeur de réalisation ramenée à une part	1 424,06

VALEUR DE RECONSTITUTION

Il s'agit de la valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

	En euros
Valeur de réalisation	190 281 155,77
Frais d'acquisition des immeubles	12 626 310,00
Commission de souscription	23 436 012,49
Valeur de reconstitution ⁽¹⁾	226 343 478,26
Valeur de reconstitution ramenée à une part	1 693,95

(1) Y compris la TVA non récupérable sur les commissions de souscription.

MARCHÉ DES PARTS EN 2022 ET INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE SORTIE DE LA SCPI

	Nombre	En % du nombre total de parts émises
Parts cédées sur le marché par confrontation	880	0,66 %
Parts transférées par succession et/ou donation	152	0,11 %
Parts cédées de gré à gré	-	-

Le marché des parts ne saurait être significatif dès lors que la durée de détention des parts dont les associés sont titulaires conditionne les avantages fiscaux et donc la performance à terme de Multihabitation 5.

Des cas particuliers, souvent liés à des situations familiales personnelles, peuvent néanmoins justifier quelques transactions trimestrielles. Dans cette hypothèse, le prix établi, inférieur à la valeur de réalisation publiée, prend en compte l'absence d'avantage fiscal transmis à l'acquéreur.

Le prix moyen constaté payé par l'acquéreur en 2022 ressort à 1 075,02 euros par part.



3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

ZOOM SUR LE PATRIMOINE MULTIHABITATION 5

EXPERTISES ET RÉPARTITION DU PATRIMOINE

La valeur vénale des immeubles au 31 décembre 2022, résultant des expertises réalisées conformément aux règles en vigueur, ressort à 182 990 000,00 euros hors droits contre 179 427 000,00 euros hors droits au 31 décembre 2021 (à périmètre constant), soit une augmentation de 1,99 %.



DONNÉES AU 31/12/2022

SUPERFICIE
DÉTENUE
41 750 M²

NOMBRE DE LOTS
DÉTENUS
684

NOMBRE DE LOTS
LOUÉS
565

NOMBRE DE LOTS
VACANTS
119

RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(Lorsque les biens sont en indivision, la surface est prise en proportion de la quote-part indivise).

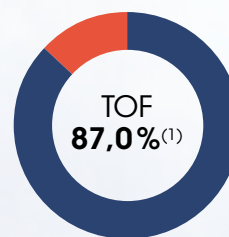
Répartition géographique du patrimoine en surface



Île-de-France
69,93 %

Régions
30,07 %

Taux d'occupation financier (TOF)

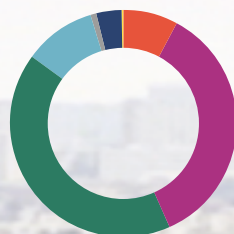


Locaux occupés
87,0 %

Locaux vacants
(en recherche de locataires
ou en vente)
13,0 %

(1) Le patrimoine étant en liquidation,
le TOF n'est pas représentatif.

Répartition du patrimoine selon la nature des lots



F1
8,04 %

F2
35,38 %

F3
41,67 %

F4
10,23 %

F5
1,02 %

Maison
3,51 %

Bureaux
0,15 %

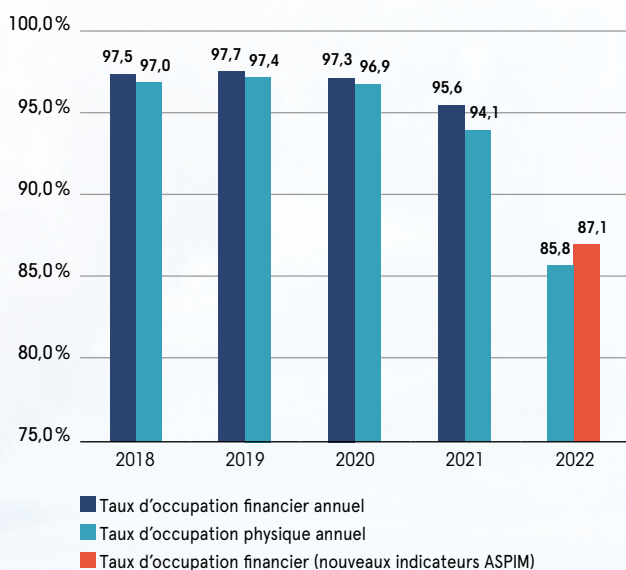
RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN VALEUR VÉNALE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Habitation	Bureau	Total en €	Total en %
Île-de-France	144 320 000,00		144 320 000,00	78,87 %
Régions	34 860 000,00	3 810 000,00	38 670 000,00	21,13 %
Total €	179 180 000,00	3 810 000,00	182 990 000,00	
Total 2021	180 570 000,00	3 800 000,00	184 370 000,00	
Total %	97,92 %	2,08 %		100 %

GESTION DU PATRIMOINE

TAUX D'OCCUPATION ET MOUVEMENTS LOCATIFS

Les taux d'occupation calculés, soit en fonction des loyers, soit en fonction des surfaces, ont évolué de la manière suivante :

**Rappel :**

Sont exclus du calcul des taux les immeubles acquis mais non livrés.

- Le taux d'occupation annuel financier exprime le montant des loyers appelés sur l'année par rapport aux loyers qui pourraient être perçus si l'ensemble du patrimoine était occupé sur la même période. Pour les immeubles acquis en cours d'année, la période qui précède la date de livraison n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'occupation.
- Le taux d'occupation physique annuel représente la moyenne des quatre taux d'occupation physique trimestriels. Ces taux expriment à chaque fin de trimestre la surface totale occupée par rapport à la surface totale du patrimoine.

SITUATION LOCATIVE

Au 31 décembre 2022, sur les 684 lots restants, 119 sont vacants et 11 sont sous congés. 2 lots sont sous promesse et 4 lots sont sous offre en attente de signature pour une promesse.

ÉVOLUTION DES PRODUITS LOCATIFS QUITTANCÉS

Les loyers quittancés sont passés de 7 363 101,81 euros en 2021 à 6 782 940,99 euros en 2022. Les loyers encaissés représentent 99,71% des loyers facturés.

CONTENTIEUX

Il y a 50 dossiers en contentieux pour impayés dont 39 locataires partis.

La dotation à la provision pour créances douteuses s'élève à 125 385,73 euros, la reprise s'élève à 87 855,08 euros et la provision s'établit au 31 décembre à 773 952,62 euros contre 736 421,97 euros en 2021.

La gestion de ces contentieux fait l'objet d'une attention toute particulière.

La sélection des dossiers de candidature est très encadrée, mais n'empêche pas les impayés qui sont liés à des problèmes de solvabilité résultant, pour la plupart, d'événements personnels (perte d'emploi, séparation...) intervenant en cours de bail.



3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION PATRIMOINE IMMOBILIER

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

La SCPI a débuté la cession de ses actifs en juin 2022.

Au 31 décembre 2022, sur les 684 lots restants, 119 sont vacants et 11 sont sous congés. 2 lots sont sous promesse et 4 lots sont sous offre en attente de signature pour une promesse.

Le montant total des cessions de l'année s'élève à 5 768 000,00 euros pour 21 ventes, et une plus-value brute

de 21,29 %, soit une plus-value nette de 14,01 % (après déduction des honoraires de cession et d'arbitrage et hors impôt sur les plus-values).

Au global et depuis le début des cessions, les biens ont été vendus avec une plus-value brute de 18,94 %.

Adresse	Surface (m²)	Prix d'acquisition hors droits	Prix frais agence inclus	+ ou - values brutes	+ ou - values brutes	Net vendeur hors fiscalité	+ ou - values nettes	+ ou - values nettes
Résidence du Parc ASNIÈRES-SUR-SEINE	146,60	709 600,99 €	1 000 000,00 €	290 399,01 €	40,92 %	938 095,24 €	228 494,25 €	32,20 %
Villa Novae BOIS-D'ARCY	214,50	767 485,02 €	920 000,00 €	152 514,98 €	19,87 %	862 726,19 €	95 241,17 €	12,41 %
La Clé des Pins VILLEURBANNE	61,65	198 662,64 €	300 000,00 €	101 337,36 €	51,01 %	286 893,20 €	88 230,56 €	44,41 %
Eiffel Horizon SURESNES	129,80	680 370,95 €	912 000,00 €	231 629,05 €	34,04 %	855 317,86 €	174 946,91 €	25,71 %
Les Vergers du Tasta BRUGES	43,89	124 629,23 €	158 000,00 €	33 370,77 €	26,78 %	148 219,05 €	23 589,82 €	18,93 %
Plazza THIAIS	148,86	618 276,25 €	685 000,00 €	66 723,75 €	10,79 %	642 505,95 €	24 229,70 €	3,92 %
Le Domaine d'Oz (bat R) MASSY	44,90	188 736,82 €	217 000,00 €	28 263,18 €	14,97 %	203 566,67 €	14 829,85 €	7,86 %
Les Senioriales AGDE	40,67	127 578,49 €	147 000,00 €	19 421,51 €	15,22 %	137 900,00 €	10 321,51 €	8,09 %
Avenue de la Concorde ANTONY	58,83	275 436,85 €	350 000,00 €	74 563,15 €	27,07 %	328 333,33 €	52 896,48 €	19,20 %
Sequana LE PORT-MARLY	226,10	1 064 550,88 €	1 079 000,00 €	14 449,12 €	1,36 %	1 017 851,55 €	-46 699,33 €	-4,39 %
Total	1 115,80	4 755 328,12 €	5 768 000,00 €	1 012 671,88 €	21,30 %	5 421 409,04 €	666 080,92 €	14,01 %



TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Les chiffres portés dans le tableau ci-dessous reprennent :

- le montant de l'ensemble des travaux de toute nature réalisés (entretiens courants et remises en état locatif).

Pour faciliter la revente des actifs, des travaux de rafraîchissement ou des menues réparations peuvent être réalisés.

En 2022, la SCPI a effectué 437 665,18 euros de travaux et de diagnostics contre 318 107,50 euros en 2021.

	2022
Travaux réalisés	437 665,18

Nature des travaux réalisés en 2022

Travaux d'entretien

Dont les plus significatifs sont :

Adresse	Ville	Nature	Coût TTC (euros)
1-3 avenue Justin Godart	SURESNES	Travaux de copropriété : réfection colonne sèche, cristallisation des sols en marbre du hall et cabine ascenseur et réfection façade	49 915,25
8 rue Siniargoux	LONGJUMEAU	Réfection mur mitoyen et audit de sortie pour un lot	39 754,12
16 A rue Léonard De Vinci	MASSY	Travaux de remise en état d'un appartement, reprise peinture et remplacements radiateurs	25 563,43
38 impasse de la Gaité	NICE	Réfection peinture d'une partie commune et audit de sortie décennale	22 553,40
6 rue Diane Fossey	NANTES	Travaux de copropriété : poses de lecteur de badge vigik dans les ascenseurs, travaux de peintures des murets de chemin de circulation, travaux de fermeture en bardage au-dessus de la rampe d'accès au parking souterrain	21 361,43

CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à la réglementation, il est rappelé qu'aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Conformément à la réglementation, nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

RÉGLEMENTATION TAXONOMIE

Nous vous informons qu'en tenant compte du processus de gestion actuellement mis en œuvre dans la SCPI, la classification applicable et telle qu'arrêtée par la société de gestion, est la suivante : classification de l'article 6 du règlement Disclosure.

Les investissements sous-jacents à la SCPI ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

4 / GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE

La Française Real Estate Managers, société de gestion immobilière, est membre de l'AFG et de l'ASPIM et applique les codes de bonne conduite régissant la profession.

PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Au travers de l'organisation fonctionnelle du Groupe La Française, la société La Française Real Estate Managers et, par conséquent, l'ensemble des sociétés qu'elle gère, dont Multihabitation 5, bénéficient de la mise à disposition des directions de la « Conformité, Contrôle Interne et Risques Opérationnels » et « Risques » du Groupe.

LES TRAVAUX DE CONTRÔLE INTERNE, RISQUES FINANCIERS ET RISQUES OPÉRATIONNELS S'ARTICULENT AUTOUR :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion ;
- du respect de l'intérêt des porteurs ;
- de l'organisation du processus de gestion, depuis les décisions d'investissement jusqu'aux activités opérationnelles ;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires ;
- du respect des dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, prestataires ou membres des conseils de surveillance pour la protection des investisseurs et la régularité des opérations.

LE PROCESSUS S'ORGANISE EN TROIS NIVEAUX :

Les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par les opérationnels qui exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables et leur hiérarchie qui exerce des contrôles dans le cadre de procédures opérationnelles.

Les contrôles permanents de second niveau sont placés sous la responsabilité du Contrôle Interne et Risques Opérationnels qui a pour objectif de compléter les dispositifs de contrôle de premier niveau existants dans chaque service impliqué, au vu des obligations réglementaires et de l'organisation de la société.

Les contrôles de troisième niveau sont menés périodiquement par des audits externes. Ces procédures de contrôle interne sont complétées par des contrôles externes indépendants : commissaires aux comptes et dépositaires.

PROVENANCE DES FONDS

Conformément à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, La Française Real Estate Managers reste vigilante sur la provenance et la destination des fonds tant à l'actif et au passif des véhicules qu'elle gère.

SUIVI ET GESTION DES RISQUES AUXQUELS LA SCPI EST EXPOSÉE

PROFIL DE RISQUE

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

Risque de perte en capital.

La SCPI ne présente aucune garantie de capital ou de performance. Le montant du capital investi n'est pas garanti.

Risque de marché immobilier.

Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire...), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté (i) par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elles détiendront des parts et/ou l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure, et (ii) par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

Risque de liquidité.

La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la revente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI en se trouvant restreintes. Le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondant, ou à défaut à la dotation du fonds de remboursement. Le porteur percevra alors un prix décoté par rapport au prix de souscription appelé valeur de retrait.

Risque lié au crédit.

L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

Risque lié à l'acquisition en l'état futur d'achèvement.

Dans un contexte économique incertain et malgré une réelle sélection des promoteurs, il existe un risque lié à la livraison de l'actif, à son achèvement ou encore lié à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre dudit promoteur.

Risque de gestion discrétionnaire.

Il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Risque de durabilité.

Il se définit comme tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Ces profils de risques sont décrits dans la note d'information de votre société.

SUIVI ET ÉVALUATION DES RISQUES

Évaluation des risques par la société de gestion.

La gestion des risques de La Française Real Estate Managers est une partie intégrante de la gestion de portefeuille, de ses procédures d'investissement et du cycle de vie de l'immeuble.

Les risques sont ainsi identifiés, analysés et contrôlés de façon systématique en tenant compte d'analyses, d'indicateurs ou de scénarios en fonction des profils des produits.

La Française Real Estate Managers a intégré ces exigences et est soucieuse d'améliorer sa gestion du risque de façon permanente.

Une cartographie et une politique des risques sont définies par catégorie de produit, couvrant pour l'essentiel les éléments suivants :

- politique de risque ;
- analyse et mesure des risques ;
- surveillance et gestion des risques ;
- contrôle des risques ;
- documentation et communication.

Par exemple, le suivi du risque de perte potentielle lié au marché locatif, intègre les risques de vacance, de concentration géographique ou sectorielle ou de réversion des loyers.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTERÊTS ET DÉONTOLOGIE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle. Ces situations, en étant définies comme des situations pouvant porter atteinte aux intérêts d'un client ou des clients des sociétés du Groupe La Française, sont identifiées et encadrées. La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet www.la-francaise.com

Un règlement de déontologie applicable à l'ensemble des collaborateurs de la Française Real Estate Managers précise les règles et modalités d'application des principes de bonne conduite destinées à garantir la protection des investisseurs et la régularité des opérations. Celui-ci intègre en complément des règles communes à l'ensemble des entités du Groupe La Française.

RÉMUNÉRATION

La Politique de rémunération des sociétés de gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Au cours de l'exercice, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 232 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 12 876 895,35 euros (dont 10 731 218,60 euros de part fixe et 2 145 676,75 euros de part variable).

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des

objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 000 euros.

La Politique est revue et validée par le conseil de surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française⁽¹⁾.

DONNÉES ASSOCIÉES / ACCÈS A L'INFORMATION

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse,...) :

- merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile) ;
- vous pouvez également effectuer ces demandes de modification via votre espace dédié extranet : <https://www.lfgrou.pe/clients> (Rubrique MES INFORMATIONS - MODIFIER MES COORDONNÉES).

Pour bénéficier de votre espace extranet dédié ou compléter directement vos informations en ligne cliquez sur le lien <http://lfgrou.pe/digital> et complétez le formulaire. Un email vous sera adressé qui vous permettra d'obtenir par sms votre code d'accès.

RGPD / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement La Française Real Estate Managers pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Vos données sont partagées avec La Française AM Finance service qui intervient en tant que sous-traitant pour la prestation de tenue de registre.

Veillez noter que vous disposez dans la limite des obligations légales, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour prendre connaissance de vos droits :

<https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/>

Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française - Délégué à la Protection des données 128, boulevard Raspail - 75006 Paris, ou par mail à dpo@la-francaise.com

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/ CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

(1) https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/FR/Politique_de_remuneration_LFAM_LFREM.pdf

5 / TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'ANNÉE (EUROS)

Année	Montant du capital nominal au 31 décembre	Montant des capitaux apportés à la SCPI par les associés lors des souscriptions	Nombre de parts au 31 décembre	Nombre d'associés au 31 décembre	Rémunération HT de la société de gestion lors des souscriptions	Prix d'entrée au 31 décembre ⁽¹⁾
2018	167 023 750,00	-	133 619	2 970	-	1 016,37
2019	167 023 750,00	-	133 619	2 973	-	1 083,65
2020	167 023 750,00	-	133 619	2 969	-	1 006,17
2021	167 023 750,00	-	133 619	2 961	-	1 073,18
2022	167 023 750,00	-	133 619	2 955	-	1 049,52

(1) Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART

	2018	2019	2020	2021	2022
Prix d'entrée au 1 ^{er} janvier (euros) ⁽¹⁾	938,11	1 016,37	1 083,65	1 006,17	1 073,18
Distribution versée au titre de l'année (euros) ⁽²⁾	36,00	36,00	36,00	33,00	30,00
dont distribution de report à nouveau (en %)	0,81 %	-	-	-	4,20 %
Taux de distribution sur valeur de marché (en %) ⁽³⁾	2,40 %	2,40 %	2,40 %	2,20 %	2,00 %
Taux de distribution (méthode ASPIM) ⁽⁴⁾	-	-	-	3,28 %	2,82 %
Report à nouveau cumulé par part (euros) ⁽⁵⁾	12,06	12,07	13,56	15,31	14,04

(1) Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

(2) Distribution pour une part ayant eu jouissance au 1^{er} janvier.

(3) Le taux de distribution sur valeur de marché est la division :

(i) de la distribution brute avant prélèvement fiscal obligatoire versée au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ;

(ii) par le prix acquéreur historique de 1 500 euros.

(4) Nouvelle réglementation ASPIM : le taux de distribution est la division :

(i) de la distribution brute avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versée au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ;

(ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1.

(5) Report à nouveau après affectation du résultat.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES PARTS

Année	Nombre de parts échangées	% sur le nombre total de parts en circulation au 1 ^{er} janvier	Délai moyen d'exécution d'une transaction	Nombre de parts en attente au 31 décembre	Rémunération de la société de gestion sur les cessions (euros HT)
2018	76	0,06 %	1,5 mois	-	686,33
2019	151	0,11 %	1,5 mois	-	536,25
2020	606	0,45 %	1,5 mois	-	150,00
2021	541	0,40 %	1,5 mois	-	611,20
2022	880	0,66 %	1,5 mois	-	640,26

ÉVOLUTION PAR PART EN JOUISSANCE DES RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (EUROS TTC ET % DES REVENUS)

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus
REVENUS										
Recettes locatives brutes	55,46	99,94	56,10	99,99	56,46	98,48	55,11	99,91	50,76	100,00
Produits financiers avant prélèvement fiscal obligatoire										
Produits divers	0,03	0,06			0,87	1,52	0,05	0,09		
Total des revenus	55,49	100,00	56,10	100,00	57,33	100,00	55,15	100,00	50,77	100,00
CHARGES										
Commission de gestion	6,62	11,92	6,69	11,93	6,73	11,74	6,57	11,92	6,05	11,92
Autres frais de gestion ⁽¹⁾	0,81	1,44	0,60	1,07	0,92	1,60	0,66	1,19	0,73	1,43
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice	1,56	2,82	1,44	2,57	1,75	3,05	2,38	4,32	3,28	6,45
Charges immobilières non récupérées	10,14	18,28	10,61	18,91	10,32	18,00	10,55	19,13	11,69	23,03
Sous total - Charges externes	19,13	34,46	19,34	34,48	19,72	34,40	20,16	36,55	21,74	42,83
Amortissements nets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- patrimoine										
- autres (charges à étaler)										
Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- dotation provision pour gros entretien										
- dotation nette aux autres provisions ⁽²⁾	0,65	1,18	0,76	1,35	0,12	0,21	0,25	0,45	0,28	0,55
Sous total - Charges internes	0,65	1,18	0,76	1,35	0,12	0,21	0,25	0,45	0,28	0,55
Total des charges	19,78	35,64	20,10	35,82	19,84	34,61	20,41	37,01	22,03	43,39
RÉSULTAT	35,71	64,36	36,00	64,18	37,49	65,39	34,74	62,99	28,74	56,61
Variation du report à nouveau	(0,29)	(0,51)			1,49	2,60	1,74	3,15	1,26	2,48
Revenus distribués avant prélèvement fiscal obligatoire	36,00	64,87	36,00	64,17	36,00	62,79	33,00	59,83	30,00	59,10
Revenus distribués après prélèvement fiscal obligatoire	36,00	64,87	36,00	64,17	36,00	62,79	33,00	59,83	30,00	59,10

(1) Ce poste comprend les frais suivants nets de leurs transferts de charges : les honoraires du commissaire aux comptes, les honoraires de commercialisation et d'expertise du patrimoine, les frais de publication, les frais d'assemblées et de conseils de surveillance, les frais bancaires, les frais d'actes, la cotisation AMF, les pertes sur créances irrécouvrables, les commissions de souscription ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

(2) Dotation de l'exercice diminuée des reprises.

EMPLOI DES FONDS (EUROS)

	Total au 31/12/2021 ⁽¹⁾	Durant l'année 2022	Total au 31/12/2022
Fonds collectés	200 428 500,00		200 428 500,00
Cessions d'immeubles		4 755 328,12	4 755 328,12
Plus et moins-values sur cessions		649 428,92	649 428,92
Prélèvements sur primes d'émission et de fusion	(21 046 756,26)		(21 046 756,26)
Achats d'immeubles	(176 817 622,90)		(176 817 622,90)
Frais d'acquisition des immobilisations	(2 553 945,52)		(2 553 945,52)
Sommes restant à rembourser	10 175,32	5 404 757,04	5 414 932,36

(1) Depuis l'origine de la société.

5 / TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

DÉCLARATION FISCALE

PERSONNES PHYSIQUES

Les SCPI relèvent du régime fiscal des sociétés semi-transparentes qui prévoit que les bénéfices réalisés sont déterminés et déclarés au niveau de la SCPI mais qu'ils sont imposés au nom personnel des associés à raison de la quote-part de résultat qui leur revient correspondant à leurs droits dans la SCPI. Les règles de détermination et d'imposition de cette quote-part diffèrent ainsi selon la qualité de l'associé et le régime fiscal qui lui est applicable.

Les revenus de la SCPI sont principalement constitués de revenus locatifs auxquels s'ajoutent, éventuellement, des revenus financiers produits notamment par le placement des capitaux en attente d'investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus financiers pour les personnes physiques font l'objet de plein droit d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) au taux de 12,8 %, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2 % soit, une taxation globale à 30 %, sauf option contraire du contribuable sous conditions.

Il est rappelé, qu'au titre de vos revenus fonciers, l'administration fiscale prélève directement sur votre compte bancaire les acomptes de l'impôt dû.

Les revenus à déclarer ont été déterminés comme suit pour l'exercice 2022 et vous ont été adressés individuellement par courrier en avril :

	En euros
Revenu foncier	
Revenu brut	6 730 688,00
Autres charges déductibles	2 373 451,00
Revenu net	4 357 237,00
Soit par part en pleine jouissance	32,61
Revenu financier	
Revenu	Néant
Soit par part en pleine jouissance	Néant
Soit par part en pleine jouissance après prélèvement fiscal obligatoire	Néant

PERSONNES MORALES

	En euros
Bénéfice net comptable au titre des BIC ⁽¹⁾	4 506 316,00
Réintégration	
Déduction (Plus-values nettes à long terme)	714 639,00
Résultat fiscal	3 791 677,00

(1) Plus ou moins-values comptables comprises.

Bénéfice net comptable au titre de l'IS ⁽¹⁾	4 506 316,00
Réintégration	
Déduction	
Résultat fiscal	4 506 316,00

(1) Plus ou moins-values comptables comprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'impôt de solidarité sur la fortune est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Les contribuables résidents français dont le patrimoine immobilier situé en France et hors de France excède 1 300 000 euros, en ce compris les actifs immobiliers détenus au travers des SCPI, au 1^{er} janvier 2018 sont assujettis à l'IFI. Les non-résidents sont également imposables à l'IFI à raison des immeubles détenus uniquement en France, directement ou indirectement, lorsque la valeur nette taxable de la totalité de leurs actifs situés en France est supérieure à 1 300 000 euros.

Valeur par part à retenir pour la déclaration liée à l'IFI au 1 ^{er} janvier 2023 (euros)	
Pour les résidents français	Pour les non-résidents français (ou assimilés)
882,71	882,71

Le coefficient immobilier de la SCPI retenu pour ces valeurs est précisé dans le bordereau fiscal qui vous a été transmis en avril 2023.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (EUROS)

En application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date de clôture au 31 décembre 2022, des soldes des dettes

fournisseurs par date d'échéance, ainsi qu'un rappel du tableau à fin d'année précédente à titre de comparaison.

	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total dettes fournisseurs
Échéances au 31/12/2022								
Fournisseurs		1 543 872,78						1 543 872,78 ⁽¹⁾
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer		1 543 872,78						1 543 872,78
Échéances au 31/12/2021								
Fournisseurs		609 590,41						609 590,41 ⁽¹⁾
Fournisseurs d'immobilisations							43 052,25	43 052,25 ⁽²⁾
Total à payer		609 590,41					43 052,25	652 642,66

(1) Les comptes de dettes fournisseurs incluent des soldes débiteurs pour certains fournisseurs.

(2) Les comptes de dettes fournisseurs d'immobilisations incluent des montants relatifs à des achats de VEFA pour lesquelles les règlements s'effectuent en fonction d'appels de fonds dont les dates de règlement sont contractuelles.

6 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- réduction du capital ;
- pouvoirs en vue des formalités.

RÉDUCTION DU CAPITAL

La stratégie de liquidation progressive des actifs ayant respecté leur engagement de location de neuf ans a débuté en 2022.

Le produit de ces cessions n'ayant pas vocation à être réinvesti eu égard à la politique d'investissement de votre SCPI, nous soumettons à vos suffrages une résolution visant à nous permettre de vous verser le produit de ces cessions sans attendre le terme statutaire de votre SCPI fixé au 28 juillet 2025, dès lors que celui-ci aura atteint un montant significatif.

Ainsi, nous vous demandons de nous autoriser, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023, à procéder à une ou plusieurs réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de

50,00 euros. En conséquence, chaque réduction de capital donnerait lieu à la diminution corrélative de la valeur nominale de chaque part sociale, actuellement fixée à 1 250,00 euros et au remboursement partiel de l'apport effectué par chaque associé.

Nous vous demanderons de donner tous pouvoirs à la société de gestion à effet de procéder à la réalisation de ladite réduction de capital.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Nous espérons que ces propositions emporteront votre agrément et, restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous recommandons d'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

La société de gestion



7 // RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes en vigueur, notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour accomplir notre mission, nous avons bénéficié du concours de la société de gestion, qui nous a régulièrement communiqué toutes les informations pouvant nous être nécessaires, et du commissaire aux comptes, qui a répondu à toutes nos questions.

Votre conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2022 (le 15 mars 2022 et le 3 octobre 2022) afin d'examiner les comptes de la période écoulée, le marché des parts ainsi que la situation du patrimoine et a reçu sur ces points toutes les explications permettant d'analyser et de comprendre leur évolution.

Au cours de la réunion du 1^{er} mars 2023 et en présence du commissaire aux comptes, votre conseil de surveillance a examiné les comptes de l'exercice 2022 de votre SCPI et a émis un avis favorable sur l'ensemble des éléments qui lui ont été présentés.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE ET GESTION LOCATIVE

Entièrement constitué, le patrimoine de la SCPI Multihabitation 5 comprend un total de 705 lots intégralement livrés dont 704 consacrés à l'habitation et 1 à usage de bureaux.

Au 31 décembre 2022, sur les 705 lots détenus par la SCPI, 21 lots ont été cédés, 565 lots sont loués et 119 lots sont vacants car la SCPI est entrée en phase d'arbitrage.

Les taux d'occupation physique et financier s'élèvent respectivement au 31 décembre 2022 à 83,87 % et à 84,27%.

La valeur vénale du patrimoine, résultant des expertises réalisées dont nous avons pris connaissance, s'établit à 182 990 000,00 euros hors droits, soit 1 369,49 euros par part.

Enfin, en ce qui concerne les contentieux locatifs, 50 dossiers pour impayés étaient ouverts au 31 décembre 2022, dont 39 concernant des locataires ayant quitté les lieux, représentant une créance totale de 436 619,00 euros soit 0,57 % des loyers quittancés.

Au regard de ces éléments, votre conseil de surveillance marque une vigilance toute particulière quant au suivi de ces dossiers et accorde une grande attention à l'évolution du poste contentieux de votre SCPI.

CAPITAL ET MARCHÉ DES PARTS

Pour mémoire, nous vous rappelons que le capital social de votre SCPI est demeuré inchangé et qu'il s'élève à 167 023 750,00 euros divisé en 133 619 parts sociales réparties entre 2 955 associés. La capitalisation s'élève à 200 428 500,00 euros.

Au cours de l'exercice 2022, 880 parts ont été échangées sur la base d'un prix unitaire moyen payé par l'acquéreur de 1 075,02 euros. Cependant, compte tenu de la perte de l'avantage fiscal liée à la cession des parts, le marché secondaire sera toujours très limité et non représentatif de la valeur de notre société.



RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Notre réunion du 1^{er} mars 2023, à laquelle a été convié le commissaire aux comptes, a été consacrée à l'examen des comptes de l'exercice 2022.

Le résultat de l'exercice social de la SCPI au 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 3 840 234,70 euros, soit 28,74 euros par part en jouissance. La distribution de l'exercice 2022 s'est élevée à 30,00 euros par part dont 1,26 euros par part prélevés sur le compte report à nouveau, générant ainsi un taux de distribution de 2,82 %.

CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 214-106 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les conventions visées par l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La société de gestion vous propose de réaliser une ou plusieurs réduction(s) de capital par réduction de la valeur nominale dès lors qu'un minimum de 50,00 euros par part de vente d'actifs serait atteint et ceci afin de procéder au versement des fonds au profit des associés.

Nous vous invitons à voter favorablement à l'ensemble de ces résolutions, qui ont été débattues au sein de votre conseil de surveillance.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Le projet de résolutions qui nous a été présenté lors de notre réunion du 1^{er} mars 2023 est soumis à votre approbation. Après prise en compte de nos observations, nous vous invitons à approuver ces résolutions dans leur ensemble.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les commentaires relatifs à l'exercice 2022 que nous avons estimé devoir porter à votre connaissance. Avant de clore notre rapport, nous tenons, à remercier la société de gestion et le commissaire aux comptes qui ont fait diligence pour faciliter l'accomplissement de notre mission. Nous invitons les associés à participer à notre assemblée générale ou à voter par correspondance ou par voie électronique, afin d'éviter les frais de convocation d'une seconde assemblée générale.

**Pour le conseil de surveillance,
Monsieur Michel CATTIN,
Président**



8 / TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes – Approbation des comptes sociaux – Quitus à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 3 840 234,70 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- **valeur comptable** : 179 353 450,55 euros, soit 1 342,28 euros par part ;
- **valeur de réalisation** : 190 281 155,77 euros, soit 1 424,06 euros par part ;
- **valeur de reconstitution** : 226 343 478,26 euros, soit 1 693,95 euros par part.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 3 840 234,70 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 2 044 558,71 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 5 884 793,41 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- à titre de distribution une somme de 4 008 570,00 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés) ;
- au report à nouveau une somme de 1 876 223,41 euros.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée à la société de gestion de procéder à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs », Constatation du montant de la distribution de plus-values immobilières au cours de l'exercice précédent

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder, sur la base de situations intermédiaires, à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de plus-values immobilières n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée à la société de gestion de distribuer aux personnes morales, le montant de l'impôt sur la plus-value non acquitté pour leur compte

L'assemblée générale autorise la société de gestion à verser aux associés non imposés dans la catégorie des plus-values immobilières des particuliers, le montant par part de l'impôt sur la plus-value immobilière acquitté, s'il y a lieu lors des cessions d'éléments du patrimoine social de l'exercice, au nom et pour le compte des autres associés imposés dans cette catégorie.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun impôt sur la plus-value immobilière n'a été acquitté au nom et pour le compte des associés imposés dans la catégorie des plus-values immobilières des particuliers au cours de l'exercice 2022.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Fixation des honoraires de commercialisation de La Française Real Estate Managers

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la possibilité pour la société La Française Real Estate Managers d'intervenir dans le cadre d'une mission spécifique d'intermédiaire en transaction immobilière, décide de fixer les honoraires de commercialisation versés en rémunération de cette mission spécifique lorsqu'elle est confiée à La Française Real Estate Managers en lieu et place d'un autre intermédiaire en transaction immobilière, à un maximum de :

- 2,5 % HT du prix de vente hors droits et hors frais pour les ventes intervenant au profit des locataires ;
- 4,17 % HT du prix de vente hors droits.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence

L'assemblée générale, autorise la société de gestion à prélever un droit fixe de 150,00 euros HT, par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, pour toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

9 / TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Réduction du capital social, pouvoirs à donner à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la société de gestion sur le projet de réduction du capital social par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale, décide :

- de déléguer à la Société de gestion le pouvoir de réduire le capital de la SCPI par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de 50,00 euros, et
- de donner tous pouvoirs à la société de gestion à effet de procéder à la réalisation de la réduction de capital et notamment :
 - fixer le montant de la réduction de capital ;
 - procéder au versement des fonds au profit des associés ;
 - accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la réduction de capital ;
 - modifier corrélativement les statuts de la Société ;
 - d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords et effectuer toute formalité utile à l'émission des actions nouvelles.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.







10/ COMPTES ANNUELS

ÉTAT DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EUROS)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées
Placements immobiliers				
Immobilisations locatives	172 062 294,78	182 990 000,00	176 817 622,90	184 370 000,00
Droits réels (Bail emphytéotique)				
Amortissements droits réels				
Constructions sur sol d'autrui				
Amortissement de constructions sur sol d'autrui				
Terrains et constructions locatives	172 062 294,78	182 990 000,00	176 817 622,90	184 370 000,00
Immobilisations en cours				
Provisions liées aux placements immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives				
Gros entretiens - grosses réparations - travaux remise en état				
Provisions pour risques et charges				
Titres financiers contrôlés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières contrôlées				
Dépréciations exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL I (placements immobiliers)	172 062 294,78	182 990 000,00	176 817 622,90	184 370 000,00
Immobilisations financières				
Immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées				
TOTAL II (immobilisations financières)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs et passif d'exploitation	267 173,71	267 173,71	248 669,17	248 669,17
Actifs immobilisés				
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières autres que les titres de participations (dépôt de garantie...)	267 173,71	267 173,71	248 669,17	248 669,17
Dépréciation des immobilisations financières autres que les titres de participations				
Créances	2 774 175,94	2 774 175,94	1 008 911,39	1 008 911,39
Locataires et comptes rattachés	1 186 771,93	1 186 771,93	1 112 378,73	1 112 378,73
Provisions pour dépréciation des créances	(773 952,62)	(773 952,62)	(736 421,97)	(736 421,97)
Autres créances	2 361 356,63	2 361 356,63	632 954,63	632 954,63
Provisions pour dépréciation des autres créances				
Valeurs de placement et disponibilités	9 304 670,67	9 304 670,67	5 198 816,35	5 198 816,35
Valeurs mobilières de placement				
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	9 304 670,67	9 304 670,67	5 198 816,35	5 198 816,35
TOTAL III (actifs d'exploitation)	12 346 020,32	12 346 020,32	6 456 396,91	6 456 396,91
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	(5 056 031,42)	(5 056 031,42)	(4 399 624,52)	(4 399 624,52)
Dettes financières	(580 764,97)	(580 764,97)	(647 787,96)	(647 787,96)
Dettes d'exploitation	(1 588 765,42)	(1 588 765,42)	(664 412,96)	(664 412,96)
Dettes diverses	(2 886 501,03)	(2 886 501,03)	(3 087 423,60)	(3 087 423,60)
TOTAL IV (passifs d'exploitation)	(5 056 031,42)	(5 056 031,42)	(4 399 624,52)	(4 399 624,52)
Comptes de régularisation actif et passif				
Charges constatées d'avance	1 290,87	1 290,87		
Produits constatés d'avance	(124,00)	(124,00)	(2 038,36)	(2 038,36)
Autres comptes de régularisation (frais d'émission d'emprunts)				
TOTAL V (comptes de régularisation)	1 166,87	1 166,87	(2 038,36)	(2 038,36)
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES (I+II+III+IV+V)	179 353 450,55		178 872 356,93	
VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE		190 281 155,77		186 424 734,03

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EUROS)⁽¹⁾

Capitaux propres comptables - Évolution au cours de l'exercice	Situation d'ouverture	Affectation résultat 2021	Autres mouvements	Situation au 31/12/2022
Capital	167 023 750,00	0,00	0,00	167 023 750,00
Capital souscrit	167 023 750,00			167 023 750,00
Capital en cours de souscription				
Primes d'émission ou de fusion	9 804 048,22	0,00	0,00	9 804 048,22
Prime d'émission	33 404 750,00			33 404 750,00
Prime d'émission en cours de souscription				
Prélèvement sur prime d'émission	(23 600 701,78)			(23 600 701,78)
Écarts sur remboursements de parts				
Prime de fusion				
Prélèvement sur prime de fusion				
Écart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Écart de réévaluation				
Écart sur dépréciation des immeubles d'actif				
Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immeubles et de titres financiers contrôlés	0,00	0,00	649 428,92	649 428,92
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	1 811 656,21	232 902,50	0,00	2 044 558,71
Résultat de l'exercice	232 902,50	(232 902,50)	(168 335,30)	(168 335,30)
Résultat de l'exercice avant acomptes et prélèvement libératoire	4 642 329,50	(4 642 329,50)	3 840 234,70	3 840 234,70
Acomptes sur distribution	(4 409 427,00)	4 409 427,00	(4 008 570,00)	(4 008 570,00)
Prélèvement libératoire payé pour compte				
Distribution des acomptes sur liquidation				
TOTAL GÉNÉRAL	178 872 356,93		481 093,62	179 353 450,55

(1) Correspond à la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.



10/ COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits immobiliers		
Loyers	6 782 940,99	7 363 101,81
Charges facturées	982 299,28	1 061 779,31
Produits des participations contrôlées		
Produits annexes		
Reprises de provisions		
Transferts de charges immobilières		
TOTAL I : Produits de l'activité immobilière	7 765 240,27	8 424 881,12
Charges de l'activité immobilière		
Charges ayant leur contrepartie en produits	982 299,28	1 061 779,31
Travaux de gros entretiens		
Charges d'entretien du patrimoine locatif	437 665,18	318 107,50
Dotations aux provisions pour gros entretiens et grosses réparations		
Dotations aux amortissements et provisions des placements immobiliers		
Autres charges immobilières	1 562 509,45	1 409 629,09
Dépréciations des titres de participation contrôlés		
TOTAL II : Charges immobilières	2 982 473,91	2 789 515,90
Résultat de l'activité immobilière A = (I - II)	4 782 766,36	5 635 365,22
Produits d'exploitation		
Reprises d'amortissements d'exploitation		
Reprises de provisions d'exploitation		
Transfert de charges d'exploitation	16 652,03	
Reprises de provisions pour créances douteuses	87 855,08	76 928,34
TOTAL I : Produits d'exploitation	104 507,11	76 928,34
Charges d'exploitation		
Commissions de la société de gestion	808 296,47	878 078,32
Charges d'exploitation de la société	42 920,76	50 789,10
Diverses charges d'exploitation	66 553,79	37 256,20
Dotations aux amortissements d'exploitation		
Dotations aux provisions d'exploitation		
Dépréciations des créances douteuses	125 385,73	110 212,45
TOTAL II : Charges d'exploitation	1 043 156,75	1 076 336,07
Résultat d'exploitation autre que l'activité immobilière B = (I - II)	(938 649,64)	(999 407,73)
Produits financiers		
Dividendes des participations non contrôlées		
Produits d'intérêts des comptes courants		
Autres produits financiers		
Reprises de provisions sur charges financières		
TOTAL I : Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières		
Charges d'intérêts des emprunts		
Charges d'intérêts des comptes courants		
Autres charges financières	2 418,07	
Dépréciations		
TOTAL II : Charges financières	2 418,07	0,00
Résultat financier C = (I - II)	(2 418,07)	0,00
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels	290,96	6 373,17
Reprises de provisions produits exceptionnels		
TOTAL I : Produits exceptionnels	290,96	6 373,17
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	1 754,91	1,16
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
TOTAL II : Charges exceptionnelles	1 754,91	1,16
Résultat exceptionnel D = (I - II)	(1 463,95)	6 372,01
Résultat net (A+B+C+D)	3 840 234,70	4 642 329,50

11 / ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

L'ANC a publié son règlement n° 2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les comptes annuels des SCPI comprennent :

- un état du patrimoine incluant une estimation des différents actifs ;
- un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres ;
- un compte de résultat ;
- une annexe.

IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Les dépenses de climatisation sont immobilisées et ne subissent aucun amortissement.

Toutes les autres dépenses jugées comme étant de nature à augmenter la valeur locative des biens sont immobilisées et amorties sur 5 ans.

Les coûts de remplacement ou de renouvellement d'un élément de l'actif immobilier viennent en augmentation du coût d'acquisition initial ou à son origine estimée, la sortie est comptabilisée dans un compte de réserves ayant la nature de gains ou pertes en capital.

Les immeubles construits sur sol d'autrui font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée du bail à construction ou la durée de la concession. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

Les travaux engagés dans le but de favoriser la mise en location des immeubles avec en contrepartie un surloyer prévu au bail du locataire font l'objet d'une inscription à l'état du patrimoine en « Autres immobilisations locatives » dans le compte « Installations générales, agencements, aménagements divers ». Ces immobilisations sont amorties. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

VALEUR DES TERRAINS

Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. Il s'agit de la méthode retenue par la société, qui achète des immeubles existants.

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Selon les dispositions comptables applicables aux SCPI, la colonne « Valeurs estimées » de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la société ; le total de cette colonne correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L. 214-109 et R. 214-157-1 du Code monétaire et financier.

La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise réalisée par la société BPCE Expertise Immobilière en qualité d'expert immobilier indépendant nommé pour 5 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026. Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers et conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995 et menées dans le respect des préconisations contenues dans le rapport du groupe de travail sur l'expertise immobilière réuni par l'AMF et la Charte de l'Expertise publiée le 3 février 2000.

La méthode principale utilisée par l'expert est celle dite de la « capitalisation des revenus locatifs » qui consiste à appliquer un taux de capitalisation à la valeur locative d'un immeuble après rapprochement de son loyer effectif. Cette méthodologie est complétée de la méthode dite « par comparaison » qui permet d'analyser la valeur métrique en la comparant à des références de marché. La société de gestion utilise la même méthodologie et confronte sa valorisation avec celle de l'expert.

Au 31 décembre 2022, la valeur d'expertise s'établit à 182 990 000,00 euros.

11/ ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

PRÉLÈVEMENT SUR LA PRIME D'ÉMISSION

Les frais d'acquisition et de constitution ainsi que la TVA non récupérable sur immobilisations sont amortis et prélevés sur la prime d'émission. Les commissions de souscription versées à la société de gestion sont prélevées sur la prime d'émission ainsi que le prorata de TVA s'y rapportant.

PLAN D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Compte tenu que les SCPI résidentielles achètent des actifs neufs et que ces SCPI ont vocation à être liquidées au terme statutaire correspondant peu ou prou au terme de la garantie décennale, il a été décidé de ne pas appliquer de provisions pour gros entretien.

DROIT DE PARTAGE

Le droit de partage relatif aux propriétés vendues est constaté dans le poste des plus ou moins-values comptables sur cessions d'immeubles. En contrepartie le poste Dettes diverses a été mouvementé.

Le versement effectif du droit de partage, dont le taux s'établit à 2,50% depuis le 31 décembre 2015, n'interviendra qu'au terme des opérations de liquidation.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Les loyers et charges échus depuis plus de trois mois sont provisionnés à hauteur de 100% de leur montant HT diminué des dépôts de garantie détenus et des commissions dues à la société de gestion.

Les provisions pour dépréciation des créances sont inscrites en déduction dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Tout risque identifié sur la société fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés et/ou reçus par les SCPI :

- engagements sur les actes d'acquisitions ou de cessions ;
- covenants sur les emprunts conclus ;
- garanties données dans le cadre de financement : hypothèque, privilège de prêteur de deniers ;
- cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie ;
- dettes promoteurs.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce document est établi.

ANNEXE / TABLEAUX CHIFFRÉS (EUROS)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Valeurs comptables	Valeurs estimées
Terrains et constructions locatives				
Habitations	167 610 644,75	179 180 000,00	172 365 972,87	180 570 000,00
Bureaux	4 451 650,03	3 810 000,00	4 451 650,03	3 800 000,00
Total	172 062 294,78	182 990 000,00	176 817 622,90	184 370 000,00
Total général	172 062 294,78	182 990 000,00	176 817 622,90	184 370 000,00

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations locatives au 31/12/2021	176 817 622,90
Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2021	176 817 622,90
Cessions	(4 755 328,12)
12 rue des Frères Chausson - ASNIÈRES-SUR-SEINE	(709 600,99)
10 avenue Raymond Manaud - BRUGES	(124 629,23)
25 rue Romy Schneider - BOIS-D'ARCY	(767 485,02)
69/71 boulevard Henri Sellier - SURESNES	(680 370,95)
30 et 32 rue Colin - VILLEURBANNE	(198 662,64)
79 boulevard de Stalingrad - THIAIS	(618 276,26)
16 A rue Léonard De Vinci (Bât R) - MASSY	(188 736,82)
2 boulevard des Volcans - AGDE	(127 578,49)
2 rue Louis Barthou - ANTONY	(275 436,85)
32 rue du Val André - LE PORT-MARLY	(1 064 550,87)
Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2022	172 062 294,78
Agencements, aménagements, installations 2021	4 809,12
Agencements, aménagements, installations 2022	4 809,12
Amortissements agencements, aménagements, installations 2021	(4 809,12)
Amortissements agencements, aménagements, installations 2022	(4 809,12)
Immobilisations locatives au 31/12/2022	172 062 294,78
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2021	248 669,17
Solde immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2021	248 669,17
Fonds de roulement versés aux syndicats	18 504,54
Fonds de roulement restitués par les syndicats	
Solde immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2022	267 173,71
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2022	267 173,71

RELEVÉ DES AMORTISSEMENTS

	Durée des amortissements	Montant des amortissements au 31/12/2021	Compte à compte 2022⁽¹⁾	Dotation 2022	Montant des amortissements au 31/12/2022
Agencements, aménagements et installations	5 ans	4 809,12			4 809,12

(1) Les valeurs nettes comptables des agencements, aménagements installations des immeubles arbitrés ont été portées en capitaux propres.

RELEVÉ DES PROVISIONS

	Montant des provisions au 31/12/2021	Dotation 2022	Provisions utilisées ou reprises	Reprises propriétés vendues	Montant des provisions au 31/12/2022
Pour créances douteuses	736 421,97	125 385,73	87 855,08		773 952,62
Total	736 421,97	125 385,73	87 855,08		773 952,62

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Résultat 2021	4 642 329,50
Report à nouveau 2021	1 811 656,21
Total distribuable	6 453 985,71
Distribution 2021	4 409 427,00
Report à nouveau après affectation du résultat	2 044 558,71



11/ ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Charges à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	171 525,41
Locataires et comptes rattachés	3 739,35
Autres dettes d'exploitation	251 308,67
Total	426 573,43

Produits à recevoir	
Locataires factures à établir	160 340,77
Autres créances d'exploitation	470 943,88
Total	631 284,65

DÉTAIL DES CRÉANCES LOCATAIRES

Locataires	115 994,59
Locataires : factures à établir	160 340,77
Locataires : créances douteuses	910 436,57
Total	1 186 771,93

INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Total	9 000,00
--------------	-----------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Apurement comptes locataires	1 753,69
Rompus	1,22
Total	1 754,91

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Indemnités reçues Art 700	205,00
Rompus	85,93
Total	290,93

ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Cautions	Néant
----------	-------





12 /

TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE

L'inventaire détaillé des placements immobiliers, comportant cette information, est tenu à la disposition des associés qui en feraient la demande dans les conditions et conformément à l'article R. 214-150 du Code monétaire et financier.

Adresse	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m²)	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Valeur comptable 2022 (I+II) (euros)	Valeur comptable 2021 (euros)
Bureaux							
490 avenue de Galilée 13100 AIX-EN-PROVENCE	15/04/2011	100,00%	2 096,50	4 451 650,03		4 451 650,03	4 451 650,03
Total bureaux			2 096,50	4 451 650,03		4 451 650,03	4 451 650,03
Habitation							
38 impasse de la Gaité 06200 NICE	20/10/2011	100,00%	1 399,05	6 030 212,00		6 030 212,00	6 030 212,00
12 cours de Québec 33200 BORDEAUX	03/01/2012	100,00%	1 153,18	3 770 157,70		3 770 157,70	3 770 157,70
10 avenue Raymond Manaud 33520 BRUGES	18/06/2010	100,00%	834,27	2 236 780,77		2 236 780,77	2 361 410,00
204 rue de la Madeleine (Bât A) 34000 MONTPELLIER	14/05/2012	100,00%	1 200,58	4 132 460,60		4 132 460,60	4 132 460,60
191 rue Jacques Fouroux 34070 MONTPELLIER	01/08/2011	100,00%	652,43	2 137 400,00		2 137 400,00	2 137 400,00
2 boulevard des Volcans 34300 AGDE	31/12/2010	100,00%	609,96	1 901 421,51		1 901 421,51	2 029 000,00
4 rue Michel Gérard 35000 RENNES	08/06/2012	100,00%	1 060,90	3 533 093,78		3 533 093,78	3 533 093,78
6 rue Diane Fossey 44300 NANTES	16/12/2011	100,00%	1 014,50	2 941 288,00		2 941 288,00	2 941 288,00
169 rue Édouard Vaillant (bât E) 59100 ROUBAIX	11/05/2012	100,00%	289,09	940 046,28		940 046,28	940 046,28
169 rue Édouard Vaillant (bât I) 59100 ROUBAIX	11/05/2012	100,00%	528,25	1 645 700,00		1 645 700,00	1 645 700,00
30 et 32 rue Colin 69100 VILLEURBANNE	30/06/2010	100,00%	499,88	1 626 876,60		1 626 876,60	1 825 539,24
262 rue de la Luchette 74580 VIRY	15/06/2012	100,00%	1 215,92	4 039 536,00		4 039 536,00	4 039 536,00
73 avenue Marie Curie (bât A) 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	06/04/2012	100,00%	907,99	3 568 033,00		3 568 033,00	3 568 033,00
87/89 avenue Marie Curie 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	28/10/2011	100,00%	1 109,79	4 342 958,00		4 342 958,00	4 342 958,00
37 cours du Toge (bât D) 77700 SERRIS	08/04/2011	100,00%	1 560,40	6 016 568,00		6 016 568,00	6 016 568,00
12 esplanade du Traité de Rome 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	29/02/2012	100,00%	2 332,40	10 623 795,00		10 623 795,00	10 623 795,00
25 rue Romy Schneider 78390 BOIS-D'ARCY	25/06/2010	100,00%	918,00	3 310 537,92		3 310 537,92	4 078 022,94
32 rue du Val André 78560 LE PORT-MARLY	03/05/2011	100,00%	545,60	2 540 484,14		2 540 484,14	3 605 035,01
8 rue Siniargoux 91160 LONGJumeau	31/08/2011	100,00%	1 339,50	5 129 081,74		5 129 081,74	5 129 081,74
1 ter avenue Léon Blum 91200 ATHIS-MONS	27/10/2011	100,00%	1 199,73	4 666 958,00		4 666 958,00	4 666 958,00
18 rue Léonard De Vinci (bât N) 91300 MASSY	16/06/2011	100,00%	612,40	2 576 952,00		2 576 952,00	2 576 952,00
11 rue Jean Baptiste Charcot (bât M) 91300 MASSY	16/06/2011	100,00%	166,90	700 896,00		700 896,00	700 896,00
16 A rue Léonard de Vinci (bât R) 91300 MASSY	17/11/2010	100,00%	1 031,70	4 211 144,18		4 211 144,18	4 399 881,00
3 B rue Ampère 91300 MASSY	23/12/2010	100,00%	783,80	3 093 938,00		3 093 938,00	3 093 938,00
152 promenade du Verger 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	16/12/2010	100,00%	2 095,80	11 184 500,00		11 184 500,00	11 184 500,00

69/71 boulevard Henri Sellier 92150 SURESNES	29/06/2010	100,00%	292,80	1 471 117,20		1 471 117,20	2 151 488,15
9 à 17 rue du Commandant Rivière 92150 SURESNES	12/03/2010	100,00%	2 033,70	9 930 842,00		9 930 842,00	9 930 842,00
2 rue Louis Barthou 92160 ANTONY	11/03/2011	100,00%	846,31	3 926 563,15		3 926 563,15	4 202 000,00
5 rue des Murgers 92250 LA GARENNE-COLOMBES	07/06/2012	100,00%	656,00	3 882 974,00		3 882 974,00	3 882 974,00
10 rue des Champs Philippe 92250 LA GARENNE-COLOMBES	22/05/2012	100,00%	1 631,20	9 505 540,00		9 505 540,00	9 505 540,00
12 rue des Frères Chausson 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE	21/12/2009	100,00%	879,70	4 237 047,01		4 237 047,01	4 946 648,00
1 allée des Artistes 93130 NOISY-LE-SEC	22/12/2011	100,00%	828,29	3 477 452,00		3 477 452,00	3 477 452,00
26 rue des Bateliers 93400 SAINT-OUEN	30/03/2012	100,00%	2 094,00	9 485 480,43		9 485 480,43	9 485 480,43
28/30 rue Gabriel Peri 94220 CHARENTON	17/12/2010	100,00%	1 082,69	6 566 499,00		6 566 499,00	6 566 499,00
79 boulevard de Stalingrad 94320 THIAIS	23/07/2010	100,00%	558,43	2 274 304,74		2 274 304,74	2 892 581,00
13 boulevard d'Erkrath 95000 CERGY	21/07/2011	100,00%	1 217,80	4 627 467,00		4 627 467,00	4 627 467,00
1 rue de la Paix (bât 200) 95160 MONTMORENCY	13/06/2012	100,00%	1 549,80	7 964 176,00		7 964 176,00	7 964 176,00
4 rue Phileas Fogg (bât A - Andoya) 95800 CERGY	20/12/2011	100,00%	920,70	3 360 363,00		3 360 363,00	3 360 363,00
Total habitation			39 653,44	167 610 644,75		167 610 644,75	172 365 972,87
Total général			41 749,94	172 062 294,78		172 062 294,78	176 817 622,90

PROMESSES D'ACHAT ET DE VENTE D'ACTIFS IMMOBILIERS

Adresse	Nature	Date	Prix
16 A rue Léonard de Vinci (bât R) - 91300 MASSY	Habitation	04/11/2022	270 000,00 €
16 A rue Léonard de Vinci (bât R) - 91300 MASSY	Habitation	23/12/2022	190 000,00 €
Opérations de valorisation			Néant



13 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société civile de placement immobilier Multihabitation 5,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile de placement immobilier Multihabitation 5 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile de placement immobilier à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans le paragraphe « Valeur vénale des immeubles locatifs » de l'annexe, les placements immobiliers, présentés dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine, sont évalués à leurs valeurs vénales. Ces valeurs vénales sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant, des actifs immobiliers détenus directement par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier indépendant.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pu être vérifiées en l'absence de communication des documents sous-tendant ces informations. Par ailleurs, les informations relatives aux délais de paiement clients ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile de placement immobilier ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 mai 2023
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Virginie GAITTE

13/ RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société civile de placement immobilier Multihabitation 5,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier.

CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société de gestion La Française Real Estate Managers :

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, la société de gestion La Française Real Estate Managers est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

1) Une commission représentant 10 % HT maximum des recettes brutes annuelles HT (produits locatifs encaissés et produits financiers nets) de la société, à titre de remboursement des frais administratifs ainsi qu'à titre d'honoraires de gestion.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2022 s'élève à 808 296,47 euros.

2) Une rémunération au titre de la recherche des capitaux ainsi que pour l'étude et la recherche des investissements. Cette commission de souscription est égale à 8,78 % hors taxes du montant, prime d'émission incluse, de chaque souscription.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

3) Une commission de cession calculée sur le montant de la transaction immobilière.

Elle représente 1,25 % HT maximum du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier.

Au titre de l'exercice 2022, le montant comptabilisé s'élève à 69 337,40 euros.

L'assemblée générale du 5 juillet 2022 a décidé la possibilité pour la société La Française Real Estate Managers d'intervenir dans le cadre d'une mission spécifique d'intermédiaire en transaction immobilière et fixé les honoraires de commercialisation versés en rémunération de cette mission à un taux maximum de 2,5 % HT du prix de vente hors droits et hors frais pour les ventes intervenant au profit des locataires et de 4,17 % HT du prix de vente hors droits et hors frais pour les ventes intervenant au profit de tout acquéreur.

Le montant comptabilisé au titre des honoraires relatifs aux ventes intervenant au profit des locataires au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 805,83 euros.

Le montant comptabilisé au titre des honoraires relatifs aux ventes intervenant au profit de tout acquéreur au titre de l'exercice 2022 s'élève à 204 682,55 euros.

Paris-La Défense, le 17 mai 2023
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Virginie GAITTE



LA FRANÇAISE
INVESTING TOGETHER

La Française Real Estate Managers

128 boulevard Raspail 75006 Paris
Tél. +33 (0)1 53 62 40 60
serviceclient@la-francaise.com

Une société du Groupe La Française
www.la-francaise.com